

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 15 novembre 2021 à 19 h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE OCTOBRE 2021
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 octobre 2021
 - 6.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil de l'année 2022
 - 6.3 Modification de la résolution numéro 2021-10-281 relativement au remplacement d'un congé de maternité
 - 6.4 Embauche d'une inspectrice municipale - bâtiment et environnement
 - 6.5 Mandat de services professionnels pour l'embauche d'une ressource (commis-réceptionniste)
 - 6.6 Renouvellement de l'adhésion au Réseau Biblio Estrie pour l'année 2022
 - 6.7 Renouvellement du mandat de gestion des documents et archives pour l'année 2022
 - 6.8 Adoption du Règlement numéro 582 modifiant le Règlement numéro 495 concernant le programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs
 - 6.9 Location de salles municipales dans le cadre des Fêtes 2021
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Démission du pompier-préventionniste
 - 7.2 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers à la MRC du Val-Saint-François
 - 7.3 Droit de circulation des quads sur les chemins municipaux (hiver 2021-2022)
 - 7.4 Achat d'un troisième panneau d'affichage de vitesse amovible (PAVA)
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection du chemin du Lac
 - 8.2 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection des rues Mont-Dufresne, des Mésanges et des Pinsons

- 8.3 Demande de révision d'une décision en vertu de la Politique de gestion des plaintes (travaux de voirie)
- 8.4 Affectation de la subvention COVID-19 pour l'achat et l'installation d'un lave-vaisselle commercial
- 9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1 Adoption du Règlement numéro 581 concernant l'occupation du domaine public
- 10.2 Demande d'appui pour la reconstruction du ponceau 0300-0 sur la route 216
- 10.3 Demande d'appui pour acquérir une parcelle de terrain pour y construire une installation septique en territoire agricole
- 10.4 Demande d'appui pour le prolongement d'un droit d'exploitation d'une carrière en territoire agricole
- 11. **CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
- 12. **VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
- 12.1 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)
- 13. **VARIA**
- 14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, à la salle Les Appalaches du centre communautaire situé au 387, rue Principale, le lundi 15 novembre 2021 à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme greffière. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 05.

Résolution
2021-11-300

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 6.10 - Participation à une formation de la FQM

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-11-301

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 18 octobre 2021 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

11 citoyens assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- les travaux de réfection des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges;
- les consultations citoyennes dans le cadre de décisions majeures;
- le prix de location des salles.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 24 septembre et le 11 novembre 2021. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières

d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2021-11-302

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 octobre 2021

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 31 octobre 2021 au montant de 204 335,27 \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 88 488,09 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-11-303

6.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil de l'année 2022

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit qu'un Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022 comme suit :

Lundi, 10 janvier	Lundi, 4 juillet
Lundi, 7 février	Lundi, 1 ^{er} août
Lundi, 7 mars	Mardi, 6 septembre
Lundi, 4 avril	Lundi, 3 octobre
Lundi, 2 mai	Lundi, 7 novembre
Lundi, 6 juin	Lundi, 5 décembre

ET DE fixer l'heure des séances à 19 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-11-304

6.3 Modification de la résolution numéro 2021-10-281 relativement au remplacement d'un congé de maternité

ATTENDU la résolution numéro 2021-10-281 adoptée à la séance du 4 octobre dernier ayant pour effet d'embaucher Madame Cassandra Landry en remplacement de Madame Camille Nappert durant son congé de maternité;

ATTENDU QUE Madame Nappert a dû s'absenter de ses fonctions plus rapidement qu'initialement prévu;

ATTENDU QUE Madame Landry a accepté de débiter son mandat plus tôt que prévu;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

DE modifier la résolution numéro 2021-10-281 afin de confirmer l'embauche de Madame Cassandra Landry à titre d'adjointe administrative - greffe et communication à compter du 12 octobre 2021 (au lieu du 18 octobre 2021).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-305 **6.4 Embauche d'une inspectrice municipale - bâtiment et environnement**

ATTENDU la vacance du poste d'inspectrice municipale - bâtiment et environnement ;

ATTENDU QU'au terme du processus, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'embaucher Madame Isabelle Côté à titre d'inspectrice municipale - bâtiment et environnement selon les conditions de la convention collective en vigueur (poste permanent à temps complet), et ce, à compter du 4 janvier 2022;

ET D'autoriser l'inspectrice municipale - bâtiment et environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des règlements adoptés par la Municipalité dont :

- les règlements d'urbanisme et autres règlements liés à l'environnement;
- les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre;
- le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC du Val Saint-François;
- le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protections (Q-2, r.35.2).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-306 **6.5 Mandat de services professionnels pour l'embauche d'une ressource (commis-réceptionniste)**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'embauche d'une ressource pour combler le poste de commis-réceptionniste;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'accorder le contrat pour l'embauche d'une ressource pour combler le poste de commis-réceptionniste à Brio RH au montant de 3 250 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 27 octobre 2021;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-130-00-416.

Résolution 2021-11-307 **6.6 Renouvellement de l'adhésion au Réseau Biblio Estrie pour l'année 2022**

ATTENDU QUE la bibliothèque Réjeanne Venner est membre du Réseau Biblio Estrie;

ATTENDU QUE la quote-part de l'année 2022 demeure inchangée par rapport à l'année 2021 (3,95 \$ par citoyen);

ATTENDU QUE le montant total facturé sera basé sur le décret des populations de janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE renouveler l'adhésion de la bibliothèque municipale Réjeanne Venner au Réseau Biblio Estrie pour l'année 2022;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis pour au budget de l'année 2022 (environ 12 850 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-702-30-970

Résolution
2021-11-308

6.7 Renouvellement du mandat de gestion des documents et archives pour l'année 2022

ATTENDU le contrat pour la gestion des documents et des archives;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis seront prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE renouveler pour l'année 2022 le contrat pour la gestion des documents et des archives à HB archivistes s.e.n.c. au montant de 2 362,74 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 12 octobre 2021;

ET D'affecter fonds général au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-130-02-419

Résolution
2021-11-309

6.8 Adoption du Règlement numéro 582 modifiant le Règlement numéro 495 concernant le programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs

ATTENDU le Règlement no 495 concernant le programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs;

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à une modification du règlement à la séance ordinaire du 4 novembre 2019 afin de prolonger sa durée jusqu'en 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter quelques corrections administratives;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'adopter le Règlement numéro 582 modifiant le Règlement numéro 495 concernant le programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-11-310

6.9 Location de salles municipales dans le cadre des Fêtes 2021

ATTENDU les directives émises par la santé publique en lien avec les activités du temps des Fêtes et leurs conséquences sur la location des salles municipales;

ATTENDU le gain de productivité et de simplicité que la Municipalité décore elle-même les salles durant toute la période des Fêtes;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE louer les salles Les Appalaches (rez-de-chaussée) et Les Bâtisseurs (2e étage) à des fins privées pour la période de Fêtes, en procédant par tirage au sort comme le veut la tradition, en dégageant la Municipalité de toute responsabilité relative au respect des consignes sanitaires en vigueur par les locataires;

D'autoriser l'achat et l'installation de décorations dans ces salles pour un montant maximal de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-11-311

6.10 Participation à une formation de la FQM

ATTENDU les changements apportés par le projet de loi numéro 122 (PL122) relativement à la rémunération des élus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser la conseillère Lucie Gauthier à participer à la formation virtuelle "Communiquer justement sur la rémunération des élus" de la FQM au coût de 60 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-110-00-454

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2021-11-312

7.1 Démission du pompier-préventionniste

ATTENDU la démission du pompier-préventionniste du service de sécurité incendie effective le 1^{er} décembre prochain;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE prendre acte de la démission de Monsieur Luc Laroche, pompier-préventionniste au service de sécurité incendie de Stoke;

DE remercier Monsieur Laroche pour ses nombreuses années de service;

ET DE mandater le directeur du service de sécurité incendie à recruter une ressource en mesure de prendre la relève ou, à défaut, de demander des offres de services pour planifier l'impartition des visites de prévention incendie pour les risques moyens à très élevés (les visites de prévention à risques faibles étant assurées par les pompiers).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-11-313

7.2 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers à la MRC du Val-Saint-François

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit la formation de cinq pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-314 **7.3 Droit de circulation des quads sur les chemins municipaux (hiver 2021-2022)**

ATTENDU la demande du Club Quad Sherbrooke Ascot Corner de circuler sur différents chemins municipaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser le Club Quad Sherbrooke Ascot Corner à circuler sur les chemins municipaux conformément à la demande jointe aux présentes pour en faire partie intégrante (5e Rang Ouest et Est; chemin du Lac; chemin Pinard; chemin Côté et 4e Rang est).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-315 **7.4 Achat d'un troisième panneau d'affichage de vitesse amovible (PAVA)**

ATTENDU la recommandation du comité de voirie de doter la Municipalité d'un troisième panneau d'affichage de vitesse amovible (PAVA) pour accroître la sensibilisation des automobilistes au respect des limites de vitesse sur le territoire;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'acquérir un PAVA auprès de Trafic innovation inc. au coût de 3 999 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission numéro 114099;

ET D'immobiliser la dépense selon la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-320-01-521

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2021-11-316

8.1 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection du chemin du Lac

ATTENDU les travaux de réfection du chemin du Lac;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 en date du 15 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 des travaux de réfection du chemin du Lac au montant de 98 733,40 \$ avant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 15 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-01-521

Résolution
2021-11-317

8.2 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection des rues Mont-Dufresne, des Mésanges et des Pinsons

ATTENDU les travaux de réfection des rues Mont-Dufresne, des Mésanges et des Pinsons;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 en date du 9 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 des travaux de réfection des rues Mont-Dufresne, des Mésanges et des Pinsons au montant de 111 273,07 \$ avant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 9 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-03-521

Résolution
2021-11-318

8.3 Demande de révision d'une décision en vertu de la Politique de gestion des plaintes (travaux de voirie)

ATTENDU la *Politique de gestion des plaintes* de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Mont-Dufresne, le propriétaire du 274 réclame des travaux supplémentaires pour corriger la pente de talus du fossé ;

ATTENDU QUE le demandeur n'est pas d'accord avec la décision prise par la direction des services municipaux de maintenir les lieux tels quels conformément aux plans et devis d'ingénierie et dans un souci d'éviter l'érosion du nouveau remblai (apport accru de sédiments dans le fossé);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE maintenir la décision de la direction des services municipaux relativement au fossé situé devant le 274, rue du Mont-Dufresne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-319 **8.4 Affectation de la subvention COVID-19 pour l'achat et l'installation d'un lave-vaisselle commercial**

ATTENDU la désuétude du lave-vaisselle situé au centre communautaire (salle Les Appalaches);

ATTENDU QU'un lave-vaisselle commercial a été acheté auprès de Sanixel au coût de 4 150 \$ avant les taxes en remplacement de celui-ci;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis n'ont pas été prévus au budget de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'affecter la subvention COVID-19 au paiement de la somme requise de 4 150 \$ avant les taxes;

ET D'immobiliser la dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution 2021-11-320 **10.1 Adoption du Règlement numéro 581 concernant l'occupation du domaine public**

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu des articles 14.16.1 à 14.16.4 du Code municipal, d'adopter un règlement concernant l'occupation du domaine public et fixer les conditions s'y rattachant;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'adopter le *Règlement numéro 581 concernant l'occupation du domaine public* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-321 10.2 **Demande d'appui pour la reconstruction du ponceau 0300-0 sur la route 216**

ATTENDU la demande d'autorisation du Ministère des Transports (MTQ) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour procéder à la reconstruction du ponceau 0300-0 situé sur la route 216 à Stoke;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les Pêches*, le MTQ doit réaliser des aménagements dans le littoral et les bandes riveraines du cours d'eau sur environ 15 mètres en aval, occasionnant un empiètement au-delà de l'emprise actuelle de la route;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le ponceau actuel présente des signes de détérioration avancée nécessitant son remplacement pour assurer le maintien de l'infrastructure routière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'appuyer la demande du MTQ auprès de la CPTAQ pour procéder à la reconstruction du ponceau 0300-0 situé sur la route 216 à Stoke au-delà de l'emprise actuelle de la route, conformément aux exigences légales de la *Loi sur les Pêches*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-322 10.3 **Demande d'appui pour acquérir une parcelle de terrain pour y construire une installation septique en territoire agricole**

ATTENDU la demande du propriétaire du lot 5 286 702 situé au 66, route 216 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 615 mètres carrés du lot adjacent 5 286 785 situé au 82, route 216 afin d'y construire une installation septique;

ATTENDU QUE les exigences légales du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées* (Q2-r22) limitent les possibilités de construire l'installation septique sur le terrain du demandeur;

ATTENDU QUE l'espace visé par la demande n'est ni boisé, ni cultivé;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'appuyer la demande du propriétaire du lot 5 286 702 à la CPTAQ d'acquérir une parcelle de 615 mètres carrés du lot adjacent 5 286 785 afin d'y construire une installation septique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2021-11-323 10.4 **Demande d'appui pour le prolongement d'un droit d'exploitation d'une carrière en territoire agricole**

ATTENDU la demande du propriétaire du lot 5 287 011 situé au 211, 4^e Rang ouest à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour y poursuivre l'exploitation d'une carrière et l'entreposage de matériel au-delà du délai fixé au 18 avril 2021 (autorisation numéro 415108);

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE le lot visé est situé à 775 mètres d'un élevage de bovins de boucherie et entouré de forêt;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'appuyer la demande du propriétaire du lot 5 287 011 à la CPTAQ afin de poursuivre l'exploitation d'une carrière et l'entreposage de matériel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2021-11-324

12.1 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'accepter :

- que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente, et qu'elle délègue à Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté;
- la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2022, à 3,75 \$ pour un déplacement local et 8,25 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);
- les prévisions budgétaires 2022 de Trans-Appel inc.;

D'adhérer au service pour l'année 2022 et de payer la contribution municipale établie à 4,19 \$ par personne, pour un montant total de 13 047,66 \$;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2022;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées concernent les sujets suivants :

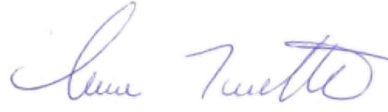
- la circulation des motoneiges;
- la nomination au poste d'inspecteur municipal;
- l'emplacement des PAVA et l'impact sur le comportement routier;
- le règlement sur les crédits de taxes.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 48.



Luc Cayer
Maire



Anne Turcotte
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire